

BUDGET pour l'exercice 2011 et notes à l'appui

En bref :

Suite à différentes mesures prises ces dernières années -notamment une forte diminution des postes- le Conseil synodal a pu présenter des comptes équilibrés en 2008 et en 2009.

Le budget 2011 prévoit un excédent de charges de plus de 230'000.-. Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, et l'EREN étant épargnée par des mesures "surprises" (par exemple diminution de la subvention de l'Etat comme en 2010), les ressources envisagées restent fragilisées par la situation économique actuelle.

Introduction

Pour 2011, le budget prévoit un excédent de charges de 231'700.- fr. sur un budget de 9'244'400.- fr.(soit environ 2.5% du budget total).

Les grandes variations sont les suivantes :

Diminution des ressources

- Diminution estimée de la contribution ecclésiastique 250'000.- fr.
(par rapport aux comptes 2009)

Diminution des charges

- Diminution de la subvention au CSP (cf. note D.3. 1a) 200'000.- fr.
- Suppression programmée de la subvention au Louverain 182'000.- fr.

Le budget 2011 a été établi en tenant compte d'un nombre relativement important de perspectives de changements pour 2011, dont les incidences ne sont pas toutes évidentes à appréhender. Il y a, par exemple, le passage du Conseil synodal de 9 à 5 membres, la mise sur pied d'un nouveau plan comptable, des travaux importants dans le secteur immobilier, la première année de fonctionnement des Services cantonaux, etc. Par contre, ces différents changements ont, à plusieurs reprises, demandé une réorganisation des postes du budget (structure différente des années précédentes); les adaptations ont donc été faites pour les colonnes Budget 2010 et Comptes 2009 afin de conserver la cohérence des chiffres et des comparaisons.

Comme chaque année, la part la plus importante des ressources du budget est liée au paiement de la Contribution ecclésiastique. Les incertitudes liées à la crise financière et économique et à son évolution rendent son évaluation difficile (L'Etat envisage une baisse de plus de 2% des rentrées des personnes physiques), à plus forte raison avec la mise en application de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales. Ainsi, le montant budgété de 6,7 millions paraît raisonnable; il n'en demeure pas moins un objectif ambitieux, dont l'atteinte dépend de l'engagement de chacune et chacun.

Des informations complémentaires sont fournies sous les rubriques correspondantes et sont signalées dans le budget par un signe (⌘) en avant colonne

Charges salariales

Les charges salariales sont calculées selon la grille salariale telle qu'elle a été acceptée par le Synode dans sa session du 6 décembre 1995.

Le budget 2011 tient compte de la revalorisation des traitements de 5% décidée par le Synode de juin 2006, en vigueur depuis 2009. Afin de suivre la pratique de l'Etat en matière de calcul du renchérissement, il a été décidé d'adapter les salaires de 0.7 points. Cette adaptation correspond à l'augmentation du coût de la vie entre novembre 2009 et mai 2010. L'indexation 2011 (sur la base de 1993 = 100) est ainsi fixée à 115,2 points.

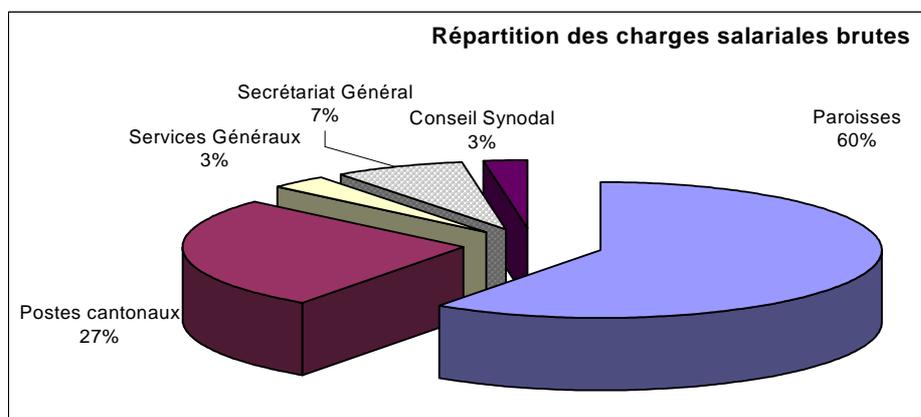
Les salaires annuels 2011 se présentent comme suit :

	Base	Hautes-paies	Maximum (après 12 ans)	Indexé à 115,2 points (+ revalorisation 5%)	
				Minimum	Maximum
Pasteurs et diacres :	65'040 fr.	16'500 fr.	81'540 fr.	79'047 fr.	99'100 fr.

Compte tenu de ces éléments, les variations des chapitres "traitements" correspondent, pour les ministres de l'EREN,

- à des changements du nombre de titulaires;
- à d'éventuels changements de titulaires;
- à des additions de hautes-paies;

Paroisses	3'858'828.- fr.
Postes cantonaux	1'752'886.- fr.
Services généraux (voir détail s/commentaires A2 ad1b)	215'609.- fr.
Secrétariat général	483'988.- fr.
Conseil synodal	162'016.- fr.



Informations complémentaires

- La prise en charge de 1.5% des primes à la Caisse de pension, par le Fonds de garantie (adaptation du règlement dans ce sens par le Synode le 5 mai 1999), représente une économie pour la Caisse centrale et le CSP d'environ 90'000.- fr.
- Dans sa séance du 21 octobre 2010, la Commission financière a pris connaissance et a avalisé le budget 2011.

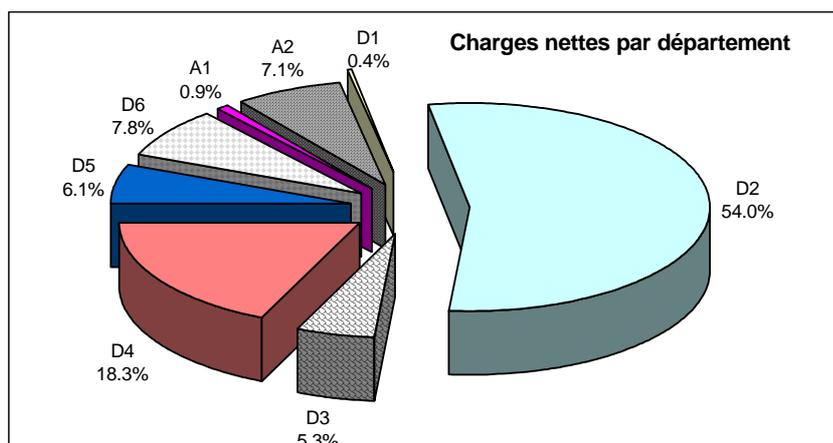
Résolution :

Le Synode adopte le budget 2011.

Résultat résumé par département

	COMPTES 2009		Budget 2010		Budget 2011		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2009		Budget 2010	
RECETTES		8'042'612		7'455'500		7'646'500	-396'000	-4.93%	191'000	2.56%
A 1. / SYNODE	211'256		228'320		69'600		-141'700	-67.05%	-158'700	-69.52%
A 2. / CONSEIL SYNODAL	463'402		498'500		561'900		98'500	21.26%	63'400	12.72%
D 1. / EXTERIEUR	42'836		34'080		35'300		-7'500	-17.59%	1'200	3.58%
D 2. / INTERIEUR	4'347'476		4'273'200		4'251'200		-96'300	-2.21%	-22'000	-0.51%
D 3. / DIACONIE ET ENTRAIDE	613'700		412'000		417'300		-196'400	-32.00%	5'300	1.29%
D.4. / THEOLOGIE EDUCATION FORMATION	1'215'606		1'319'800		1'444'400		228'800	18.82%	124'600	9.44%
D.5 / INFORMATION COMMUNICATION	458'405		491'500		482'500		24'100	5.26%	-9'000	-1.83%
D.6. / FINANCES ET ADMINISTRATION	506'762		538'600		616'000		109'200	21.56%	77'400	14.37%
Attribution Provisions s/pertes de cours	180'000						-180'000	-100.00%	0	0.00%
RECAPITULATION										
Total des recettes		8'042'612		7'455'500		7'646'500	-396'100	-4.93%	191'000	2.56%
Total des charges nettes	8'039'442		7'796'000		7'878'200		18'758	0.24%	82'200	1.05%
Excédent de charges				340'500		231'700	234'900	226.49%	-108'800	-31.95%
Excédent des ressources		3'171								

A.1 Synode	69'600.- fr. (-69.5 %)
A.2 Conseil synodal	561'600.- fr. (+12.7%)
D.1 Extérieur	35'300.- fr. (+3.6%)
D.2 Intérieur	4'251'200.- fr. (-0.5%)
D.3 Diaconie et entraide	417'300.- fr. (+1.3%)
D.4 ThEF	1'444'400.- fr. (+9.5%)
D.5 Information – Communication	482'500.- fr. (-1.8%)
D.6 Finances et Administration	616'000.- fr. (+14.4%)



Budget pour l'exercice 2011

Svnode	COMPTES 2009		Budget 2010		Budget 2011		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2009		Budget 2010		
Recettes											
1.	Contribution ecclésiastique	6'956'451.00		6'500'000.00		6'700'000.00	-256'500	-3.69%	200'000	3.08%	
2.	Part au subside const. / Subvention de l'Etat	828'903.00		739'500.00		835'500.00	6'600	0.80%	96'000	12.98%	
3.	Prestations des Communes urbaines	5'750.00		6'000.00		6'000.00	300	4.35%	-	-	
4.	Intérêts	15'252.45		40'000.00		15'000.00	-500	-1.66%	-25'000	-62.50%	
5.	Semaine d'offrande	87'993.70		80'000.00		90'000.00	-88'000	-100.00%	-80'000	-100.00%	
6. a)	Dons et legs	233'262.32		90'000.00		90'000.00	-58'500	-39.30%	-	-	
b)	Attribution des dons	85'000.00					-	-	-	-	
	Total des recettes	8'042'612.47		7'455'500.00		7'646'500.00	-396'000	-4.93%	191'000	2.56%	
Dépenses											
A 1. / SYNODE											
1.	Frais de session	7'694.75		11'220.00		12'600.00	4'900	63.75%	1'400	12.30%	
2.	Imprimés et divers	21'022.90		28'600.00		27'000.00	6'000	28.43%	-1'600	-5.59%	
3.	Culte cantonal / Journées thématiques	538.00		6'500.00		5'000.00	4'500	829.37%	-1'500	23.08%	
4.	Le Louverain SA - achat de prestations	182'000.00		182'000.00		25'000.00	-157'000	-86.26%	-157'000	86.26%	
	Total A 1.	211'255.65		228'320.00		69'600.00	-141'700	-67.05%	-158'700	-69.52%	
A 2. / CONSEIL SYNODAL											
1. a)	Traitements et indemnités Conseil synodal	209'770.10		213'500.00		225'300.00	15'500	7.40%	11'800	5.53%	
b)	Services généraux	224'758.90		243'800.00		295'400.00	70'600	31.43%	51'600	21.16%	
2.	Frais de séances	8'342.45		10'000.00		10'000.00	1'700	19.87%	-	-	
3.	Délégations et vacations	5'176.60		7'500.00		7'500.00	2'300	44.88%	-	-	
4.	Abonnements, imprimés, divers	4'377.80		8'000.00		8'000.00	3'600	82.74%	-	-	
5.	Rencontre avec les ministres et permanents	10'975.65		15'000.00		15'000.00	4'000	36.67%	-	-	
6.	Frais des commissions			700.00		700.00	700		-	-	
	Total A 2.	463'401.50		498'500.00		561'900.00	98'500	21.26%	63'400	12.72%	
D 1. / EXTERIEUR											
1. a)	FEPS - contributions	125'465.00		125'280.00		124'900.00	-600	-0.45%	-400	-0.30%	
b)	Diminution contribution à la FEPS		30'000.00		50'000.00	50'000.00	-20'000	-66.67%	-	-	
c)	Participation des paroisses (Suisa, etc.)		6'810.00		6'800.00	7'000.00	-200	-2.79%	-200	2.94%	
2.	Conférence oecuménique des Eglises (COE)	1'181.00		1'200.00		1'200.00	1'200	1.61%	-	-	
3. a)	CER, BCER, CEPPLÉ	13'000.00		24'400.00		26'200.00	13'200	101.54%	1'800	7.38%	
b)	Diminution contribution à la CER		60'000.00		60'000.00	60'000.00	-	-	-	-	
	Total D 1.	139'646.00	96'810.00	150'880.00	116'800.00	152'300.00	-7'500	-17.59%	1'200	3.58%	

R E C E T T E S

- ad 1 Tenant principalement compte de la situation économique (baisse de la taxation des personnes physiques et morales) et des rentrées actuelles (état fin septembre 2010) de la contribution ecclésiastique, le montant porté au budget est diminué par rapport au budget 2009; par contre, il se veut plus optimiste que le montant inscrit en 2010, montant estimé au milieu de la crise financière et économique. A noter que différentes mesures mises en place par le Conseil synodal (projet Accompagnement des contributeurs, démarches auprès des entreprises du canton) doivent aider à stabiliser les rentrées financières.
- ad 2 La subvention annuelle forfaitaire de l'Etat, fixée dans le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues pour la période de 2009 à 2011, est de 1'560'000 fr. Les statistiques cantonales de la population et du nombre de personnes se déclarant membres d'une des confessions représentées par les trois Eglises sont les deux autres critères pris en compte. La baisse de 180'000.- fr. de la subvention totale décidée par l'Etat comme mesure d'économie pour 2010 n'a pas été reconduite pour 2011.
- ad 3 En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943, les Communes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont tenues de verser à l'EREN, en remplacement partiel de l'indemnisation de logement des pasteurs, les sommes suivantes : Neuchâtel 3'750.- fr.; Le Locle 300.- fr.; La Chaux-de-Fonds 1'950.- fr.
- ad 5 En considérant les efforts financiers et en ressources humaines pour mener à bien la Semaine d'offrande, le nombre de sollicitations financières des paroissiens dans une année, et au vu du faible retour sur investissement, il a été décidé de renoncer à cet appel de fonds. Il a également été souhaité que les efforts soient concentrés sur la Contribution ecclésiastique.

Revenus des immeubles

Compte tenu du fait que le parc immobilier de l'EREN sert essentiellement aux activités des institutions et Fondations de l'EREN, voire pour des appartements de service, le revenu des immeubles figure sous D6 ad 8a.

D E P E N S E S

A.1/ SYNODE

- ad 1 Ce poste comprend les frais de trois sessions en 2011 : frais de déplacement et d'indemnité pour perte de gain des députés, ainsi que les frais d'organisation du Synode et les frais de photocopies et d'impression de documents.
Sont également compris dans ce montant les frais pour la rédaction des procès-verbaux du Synode par des personnes rémunérées.
- ad 2 Ces frais comprennent notamment le coût pour l'impression et l'envoi du rapport d'activité, de l'Info@EREN.ch et de divers documents. La multiplication des envois par em@il explique l'économie.
- ad 3 La somme budgétée correspond à d'éventuelles rencontres autour de thèmes synodaux. La diminution provient du fait qu'il n'y a pas de culte cantonal en 2011.
- ad 4 Selon la décision du Synode de septembre 2006, la subvention garantie au Louverain SA était fixée, jusqu'en 2010, à 182'000.- fr. Dès 2011, cette subvention globale est remplacée par un achat de prestations, selon la décision prise par le Synode.

A.2/ CONSEIL SYNODAL / SECRETARIAT GENERAL

- ad 1a Ce poste comprend les charges salariales du président du Conseil synodal et des indemnités et décharges des conseillers synodaux. Cette indemnité, est fixée à 770.- fr. par mois (équivalant à une décharge de 10% pour les permanents) pour la nouvelle période législative 2007-2011. La somme budgétée tient compte de la mise en place du fonctionnement du Conseil synodal à 5 membres depuis août 2011, début de la nouvelle législature.
- ad 1b Ce poste comprend les charges salariales du secrétaire général, du responsable RH ainsi que du responsable des Services cantonaux nouvellement engagé.
- ad 3 L'augmentation par rapport aux comptes 2009 est due à la modification de tarif kilométrique (-.70 les 5000 premiers kms au lieu de -.60)

D.1/ EXTERIEUR

- ad 1a Ce montant correspond à la part de l'EREN pour la prise en charge des frais de fonctionnement et des engagements extérieurs de la FEPS. La clé de répartition actuellement en vigueur a été calculée en 2007 sur les bases du nombre de membres, des charges salariales de chacune des Eglises ainsi que de la capacité financière de leur canton.

Les autres contributions fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS figurent dans d'autres rubriques ou sont prises en charge par divers organes de l'EREN, soit:

Fonds Aide au Tiers-monde :

EPER (contribution statutaire)	35'000.- fr.
Centres d'accueil des réfugiés	4'329.- fr.
Accord-cadre FEPS, mission 21, DM-échange et mission	15'000.- fr.

Collecte des paroisses :

Eglises à l'étranger	5'706.- fr.
----------------------	-------------

Fonds Aide au Tiers-monde et Collecte des paroisses :

Service des réfugiés de l'EPER	20'363.- fr.
--------------------------------	--------------

ad 1b Afin de tenir compte de la situation financière et aussi du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la FEPS a été accordée pour 2011.

ad 3a Ce poste comprend la participation de l'EREN aux frais de fonctionnement du Bureau de la CER et de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPLE). A noter que, dès 2010 le poste de président de la CER (poste à 30%) est financé par les Eglises membres, selon la clé de répartition.

A relever que la contribution de l'EREN à la CER, basée sur la clé de répartition, s'élève à 238'500 fr. contre 224'800 fr. en 2010. Il convient cependant d'ajouter les montants 2'300.- fr. pour la "Campagne de revalorisation des études de théologie". La somme totale imputée sous CER est ainsi de 240'800.- fr., ventilée dans différentes rubriques de ce budget. D'autres montants sont également imputés dans ces rubriques pour un total de 57'000 fr. Ils portent notamment sur l'achat de prestations à la CER pour la formation des ministres et des laïcs et sur la participation aux frais de supervisions.

Ventilation du montant facturé par la CER			Achat de prestations complémentaires	
D1 / 3	BCER, CEPPLE	26'200		
D2 / 5	CER-OPF	85'700	Formation continue	22'000
			Supervisions	10'000
D4 / 15	CER-OPF	----->	Formation bénévoles	25'000
D4 / 16	CER-OPEC	15'700		
D5 / 9	CER-OPM	113'200		
Total contribution selon clé		240'800	Total hors contrib.	57'000
			Total imputé sous CER	297'800

Abréviations :

- BCER Bureau de la Conférence des Eglises romandes
- CEPPLE Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe
- CER Conférence des Eglises romandes
- OPF Office protestant de la formation
- OPEC Office protestant des éditions chrétiennes
- OPM Office protestant des médias

ad 3b Afin de tenir compte de la situation financière et aussi du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la CER a été à nouveau négociée pour 2011.

	COMPTES 2009		Budget 2010		Budget 2011		Par rapport au :		Par rapport au :	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2009		Budget 2010	
D 2. / INTERIEUR										
a) Paroisses										
1. a) Desserte ministérielle paroisses	4'098'459.10		4'032'600.00		3'901'400.00		-197'100	-4.81%	-131'200	-3.25%
b) Indemnités loyers / chauffage	47'465.50		50'000.00		50'000.00		2'500	5.34%	-	-
2. a) Service de remplacements + vacances diverses	55'131.35		25'000.00		25'000.00		-30'100	-54.65%	-	-
b) Part paroisses aux frais de déplacements		23'560.80					23'600	100.00%	-	-
3. Allocations aux stagiaires	48'869.05		42'100.00		147'100.00		98'200	201.01%	105'000	249.41%
4. a) Activités en langue allemande			10'000.00		10'000.00		10'000	-	-	-
b) Allocation particulière				10'000.00		10'000.00	-10'000	-	-	-
<i>Sous-total Paroisses</i>	<i>4'249'925.00</i>	<i>23'560.80</i>	<i>4'159'700.00</i>	<i>10'000.00</i>	<i>4'133'500.00</i>	<i>10'000.00</i>	<i>-102'900.00</i>	<i>-2.43%</i>	<i>-26'200.00</i>	<i>-0.63%</i>
b) Divers										
5. CER - OPF (Formation des permanents)+supervisions	106'468.95		113'500.00		117'700.00		11'200	10.55%	4'200	3.70%
6. Attributions : Fonds des vocations tardives	10'000.00		10'000.00		10'000.00		-	-	-	-
7. Politique du personnel										
a) Démarches égalité femmes-hommes	9'000.00				5'700.00		-3'300	36.67%	5'700	-
b) Participation Bureau fédéral de l'égalité		4'357.50				5'700.00	-1'300	-30.81%	-5'700	-
<i>Sous-total Divers</i>	<i>125'468.95</i>	<i>4'357.50</i>	<i>123'500.00</i>		<i>133'400.00</i>	<i>5'700.00</i>	<i>6'600.00</i>	<i>5.44%</i>	<i>4'200.00</i>	<i>3.40%</i>
Total D 2.	4'375'393.95	27'918.30	4'283'200.00	10'000.00	4'266'900.00	15'700.00	-96'300	-2.21%	-22'000	-0.51%
D 3. / DIACONIE ET ENTRAIDE										
a) Diaconie										
1. a) Centre social protestant	646'300.00		446'400.00		449'800.00		-196'500	-30.40%	3'400	0.76%
b) CSP participation des paroisses		120'000.00		120'000.00		120'000.00	-	-	-	-
2. Subvention Croix-Bleue	7'000.00		7'000.00		7'000.00		-	-	-	-
<i>Sous-total Diaconie</i>	<i>653'300.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>453'400.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>456'800.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>-196'500.00</i>	<i>-36.85%</i>	<i>3'400.00</i>	<i>1.02%</i>
b) Entraide										
3. Attribution : 1% aide au Tiers-monde	80'400.00		74'600.00		76'500.00		-3'900	-4.85%	1'900	2.55%
<i>Sous-total Entraide</i>	<i>80'400.00</i>		<i>74'600.00</i>		<i>76'500.00</i>		<i>-3'900.00</i>	<i>-4.85%</i>	<i>1'900.00</i>	<i>2.55%</i>
4. Frais du Conseil et des commissions			1'000.00		1'000.00		1'000	-	-	-
5. Plate-forme cantonale de Diaconie			3'000.00		3'000.00		3'000	-	-	-
Total D 3.	733'700.00	120'000.00	532'000.00	120'000.00	537'300.00	120'000.00	-196'400	-32.00%	5'300	1.29%

D.2/ INTERIEUR

- ad 1a Le budget a été établi en fonction du tableau des postes adopté par le Synode dans sa session du 9 juin 2010 et en tenant compte des données connues quant aux départs et aux nouvelles arrivées. La diminution de cette rubrique est due à la cantonalisation de l'aumônerie des homes (cf. D4 9a). Deux demandes de congés sabbatiques ont été faites pour 2010. Dans le cadre des mesures de crise, ces demandes ont été repoussées; elles le seront également pour 2011.
- ad 2a Cette rubrique est composée de deux éléments : un montant de 15'000.- fr. pour le service des remplacements (10'000.-fr. en 2009), service fortement sollicité par l'impossibilité des ministres en fonction d'assumer en interne les différents remplacements nécessaires; le remplacement propre aux célébrations en langue allemande pour un montant de 10'000.- fr.
- ad 2b Les nouvelles "Directives concernant les frais professionnels" ne font plus mention des "paroisses motorisées", leur participation aux frais de déplacements des ministres est de ce fait supprimée.
- ad 3 L'augmentation importante de ce poste provient de la revalorisation du traitement des stagiaires décidée par le Conseil synodal en 2009 (70% de la classe A sans haute-paie). Les nouvelles directives prenant effet au 1er juillet 2010, le budget 2011 a été établi en tenant compte de deux stages d'une année (un à 50% et un à 100%) ainsi que d'un stage de 6 mois à 50%.
- ad 4 Suite à la dissolution de la Paroisse allemande pour le 1er semestre 2011, les biens reviendront à la Caisse centrale. Ces biens permettront de contribuer au financement des activités en langue allemande dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.
- ad 5 Ce poste comprend la participation de l'EREN au budget de l'Office Protestant de la formation de la CER et la prise en charge des frais de session pour les ministres et permanents qui suivent des cours de formation continue. Un montant de 10'000.- fr. pour la participation aux supervisions est compris dans ce poste.
- ad 6 Les attributions à ce Fonds avaient été suspendues pour les années 2007 et 2008. Dès 2009, ce Fonds est alimenté annuellement par des attributions extraordinaires de la Caisse centrale et un soutien des paroisses.
- ad 7 Cette rubrique comprend le coût du projet "Prévention du harcèlement" ainsi que des collaborateurs attachés à ces démarches. Ces coûts sont couverts par une subvention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

D.3/ DIACONIE ET ENTRAIDE

- ad 1a La subvention au CSP est calculée sur la base de la subvention fixée en 1979 et adaptée en fonction de l'évolution des salaires et charges sociales. Elle comprend la part des paroisses, qui est fixée à 120'000 fr. depuis 1976.
Dans le cadre des mesures de crise décidées par le Conseil synodal, une réduction de 200'000.- fr. a été décidée pour 2010 et 2011. Cette mesure a été rendue possible grâce à un legs important dont a bénéficié le CSP à fin 2008. Une partie de ce legs permet de financer cette diminution sans mettre en péril les activités du CSP.
- ad 3 Montant équivalent à 1% des recettes présumées. Dans le compte d'exploitation, c'est le 1% des recettes effectivement réalisées qui sera pris en considération.
- ad 5 Rubrique créée en 2008 en prévision de la constitution de la plate-forme diaconale de proximité (frais de matériel et de fonctionnement). La somme budgétée en 2011 doit assurer le fonctionnement de la plate-forme.

		COMPTES 2009		Budget 2010		Budget 2011		Par rapport au :		Par rapport au :	
		Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2009		Budget 2010	
D.4. / THEOLOGIE - EDUCATION - FORMATION											
a) Prospective et Coordination											
1.	Traitements et charges	344'066.00		395'000.00		390'600.00		46'500	13.52%	-4'400	-1.11%
2.	Frais d'organisation d'animations	4'686.45		4'500.00		4'500.00		-200	-3.98%	-	-
3.	Frais de formation catéchétique	4'025.45		5'500.00		5'500.00		1'500	36.63%	-	-
4.	Frais généraux Terre Nouvelle	10'303.35		10'000.00		10'000.00		-300	-2.94%	-	-
5.	Participation aux frais d'animation Terre Nouvelle	4'500.00		4'500.00		4'500.00		-	-	-	-
6.	Frais divers	34'348.40		35'000.00		45'000.00		10'700	31.01%	10'000	28.57%
7.	Frais du Conseil du Centre cantonal ThEF	955.85		1'000.00				-1'000	-100.00%	-1'000	-100.00%
8.	Mesures d'accompagnements des retraites anticipées	5'000.00						-5'000	-100.00%	-	-
	<i>Sous-total Prospective et Coordination</i>	<i>407'885.50</i>		<i>455'500.00</i>		<i>460'100.00</i>		<i>52'200.00</i>	<i>12.80%</i>	<i>4'600.00</i>	<i>1.01%</i>
b) Services d'aumôneries											
9. a)	Traitements et charges aumonerias	1'041'396.25		1'044'900.00		1'176'400.00		135'000	12.96%	131'500	12.58%
b)	Participation des Hôpitaux		211'411.00		173'000.00		188'000.00	23'400	11.07%	-15'000	8.67%
c)	Participation des Homes		54'700.00		46'100.00		51'400.00	3'300	6.03%	-5'300	-11.50%
d)	Participation des institutions d'éducation spécialisée		81'688.00		77'500.00		68'200.00	13'500	16.51%	9'300	12.00%
e)	Participations extérieures		18'000.00		18'000.00		18'000.00	-	-	-	-
f)	Frais divers Conseil aumônerie	535.80		1'000.00		1'000.00		500	-86.64%	-	-
	<i>Sous-total Services d'aumôneries</i>	<i>1'041'932.05</i>	<i>365'799.00</i>	<i>1'045'900.00</i>	<i>314'600.00</i>	<i>1'177'400.00</i>	<i>325'600.00</i>	<i>175'700.00</i>	<i>25.98%</i>	<i>120'500.00</i>	<i>16.48%</i>
c) Autres tâches du département											
10.	Commission de musique et liturgie			1'000.00		1'000.00		1'000	-	-	-
11.	Cours d'orgue			1'500.00		800.00		800	-	-700	-46.67%
12.	Centre oecuménique de documentation - COD	74'762.65		76'000.00		78'000.00		3'200	4.33%	2'000	2.63%
	<i>Sous-total Autres tâches du département</i>	<i>74'762.65</i>		<i>78'500.00</i>		<i>79'800.00</i>		<i>5'000.00</i>	<i>6.74%</i>	<i>1'300.00</i>	<i>1.66%</i>
d) Autres charges imputées au département											
13.	Société Biblique Suisse	1'000.00		1'000.00		1'000.00		-	-	-	-
14.	Bibliothèque des pasteurs - Subvention	10'000.00		10'000.00		10'000.00		-	-	-	-
15.	CER - OPF (Formation des bénévoles)	23'090.00		25'000.00		25'000.00		1'900	8.27%	-	-
16.	CER - OPEC (Office protestant des éditions chrétiennes)	22'235.00		17'500.00		15'700.00		-6'500	-29.39%	-1'800	-10.29%
17.	Subvention à des organismes de formation	500.00		1'000.00		1'000.00		500	100.00%	-	-
	<i>Sous-total Autres charges imputées au département</i>	<i>56'825.00</i>		<i>54'500.00</i>		<i>52'700.00</i>		<i>-4'100.00</i>	<i>-7.26%</i>	<i>-1'800.00</i>	<i>-3.30%</i>
	Total D.4	1'581'405.20	365'799.00	1'634'400.00	314'600.00	1'770'000.00	325'600.00	228'800	18.82%	124'600	9.44%
D.5 / INFORMATION - COMMUNICATION											
1.	La Vie Protestante - Subvention	172'000.00		172'000.00		172'000.00		-	-	-	-
2.	Information - Communication.: Traitements et charges	87'496.70		99'000.00		93'900.00		6'400	7.32%	-5'100	-5.15%
3.	Site Internet										
a)	Frais techniques	27'153.20		5'000.00		7'000.00		-20'200	-74.22%	2'000	40.00%
b)	Prélèvement sur provisions		10'300.00					10'300	-100.00%	-	-
4.	Charte et Identité visuelle			18'000.00		10'000.00		10'000	-	-8'000	-44.44%
5.	Campagne Appartenance			10'000.00		10'000.00		10'000	-	-	-
6.	Frais du Conseil et des commissions	5'151.20		6'000.00		6'000.00		800	16.48%	-	-
7.	Imprimés et divers			2'000.00		2'000.00		2'000	-	-	-
8.	Part Eren aux émissions "Passerelles" (Canal Alpha)	65'304.00		68'000.00		68'400.00		3'100	4.74%	400	0.59%
9.	CER - OPM (Office protestant des Médias)	111'600.00		111'500.00		113'200.00		1'600	1.43%	1'700	1.52%
	Total D.5	468'705.10	10'300.00	491'500.00		482'500.00		24'100	5.26%	-9'000	-1.83%

D.4/ THEOLOGIE - EDUCATION - FORMATION

- ad 1 Ce poste regroupe les charges salariales du secteur "Prospective et coordination" soit 1,5 poste pour la théologie-formation, 1 poste pour la catéchèse et 0.6 poste pour Terre Nouvelle.
- ad 2 Ce poste comprend la formation théologique (y compris les Explorations théologiques et l'organisation d'une journée théologique), le dialogue inter-religieux, la formation des prédicateurs laïques, la création d'événements permettant le débat théologique en lien avec la société civile et la réalisation de mandats quand ceux-ci nécessitent l'organisation de journées de formations.
- ad 3 Ce poste doit permettre aux responsables de la catéchèse d'organiser des cours ou camps pour des catéchètes, moniteurs et enseignants. Son utilisation effective dépend de l'intérêt pour ces cours et du nombre d'intervenants bénévoles ou rémunérés.
- ad 5 Ce montant est alloué à l'encouragement des animations en faveur de projets des œuvres d'entraide.
- ad 6 Ce poste comprend les frais d'animation des permanents de l'aumônerie dans les établissements spécialisés. A noter que ces derniers sont pris en charge à 80% par les institutions concernées (voir D4, ad 9b). Sont également compris dans ce poste les frais de fonctionnement de tous les permanents : déplacements, locations de bureaux, téléphones, ADSL, matériel de bureau, etc.. L'augmentation est due aux charges de loyer liées à l'installation de bureaux pour les Services cantonaux.
- ad 9a Les charges salariales de tous les aumôniers (HNE, CNP, EMS, Institutions spécialisées, Etablissements de détentions, Aumôneries des Sourds – des rues – des Ecoles) figurent sous cette rubrique. A noter que les frais liés à la Chrysalide figurent également dans cette rubrique puisque l'établissement fait dorénavant partie intégrante du HNE.
- ad 9b En 2010, une augmentation a été obtenue de la part de HNE; des discussions se poursuivent à ce sujet. Des discussions sont également en cours avec le CNP.
Les subventions pour les aumôneries dans les hôpitaux ont été budgétées comme suit:
- | | | |
|---|---|--------------------------|
| Hôpital Neuchâtelois (HNE): 127'000.- fr. | Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) : 57'000.- fr. | Providence : 4'000.- fr. |
|---|---|--------------------------|
- ad 9d Ce montant correspond à la participation des institutions spécialisées représentant les 4/5 des charges salariales des aumôniers dans les institutions concernées. La diminution de la part des institutions est due à une baisse des prestations des Eglises.
- ad 9e Participations d'une Eglise de la Suisse allemande aux charges de l'aumônerie de jeunesse.
- ad 12 Participation à raison de 50% aux frais du COD, les autres 50% étant assumés par l'Eglise catholique romaine. L'augmentation est due à l'adaptation des salaires.
- ad 13 Selon les statuts de la Société Biblique Suisse le montant des cotisations est fixé en fonction du nombre de membres de l'Eglise.
- ad 14 Depuis 2003, le poste à mi-temps du responsable de la Bibliothèque des pasteurs est pris en charge dans le cadre du Service des bibliothèques de l'Université. La participation de la Caisse centrale se limite à une subvention de 10'000.- fr. pour le fonctionnement de la Bibliothèque
- ad 15 Dans ce poste figurent les frais de formation des bénévoles. Il est à noter que des conventions de formations sont désormais établies.

D.5 / INFORMATION - COMMUNICATION

- ad 1 Suite aux décisions du Synode de juin 2009, la participation de la Caisse centrale à la Vie Protestante est de 172'000.- fr. Ce montant comprend le salaire du Rédacteur neuchâtelois et de son assistante.
- ad 2 Cette rubrique comprend le poste à 70% de responsable de communication-information, incluant dorénavant le 20% de poste dédié à la maintenance du site internet.
- ad 4 Ce poste comprend le renouvellement consécutif et nécessaire de l'identité visuelle. Suite au retard pris dans la réalisation de ce projet, les 10'000.- fr. portés aux budgets 2009 et 2010 n'ont pas été encore utilisés; ils sont donc reportés au budget 2011. La diminution de 8'000.- par rapport au budget 2010 concerne les charges liées à la réalisation de la "Charte de l'EREN", instrument de valorisation du travail effectué en Eglise et de motivation des ministres, diacres, permanents et bénévoles de l'EREN, qui a été finalisée en 2010.
- ad 5 Il n'a pas été possible de mettre sur pied la "Campagne d'Appartenance" décidée par le Synode lors de sa session du 12 décembre 2007, prévue initialement en 2009 puis repoussée en 2010. Le Conseil synodal répondra à cette intention par le biais d'autres projets de communications, notamment liés à la charte. De plus, le travail effectué (et à effectuer encore) par le biais de la charte est une autre manière de répondre au souci de l'appartenance à l'EREN.
- ad 9 Il s'agit d'un compte regroupant les contributions à la CER pour l'Agence de presse romande, le Service de radio des Eglises romandes, le Service de TV des Eglises romandes, ainsi que le Service Internet romand CIEPR (en charge par exemple du site www.questiondieu.com).

	COMPTES 2009		Budget 2010		Budget 2011		Par rapport au :		Par rapport au :	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2009		Budget 2010	
D.6. / FINANCES ET ADMINISTRATION										
1. a) Traitements et charges	436'595.90		385'800.00		429'400.00		-7'200	-1.65%	43'600	11.30%
b) Restitutions pour travaux Fondations		30'668.30		30'000.00		41'000.00	-10'300	-33.69%	-11'000	36.67%
2. Loyer, conciergerie, chauffage	40'401.85		47'400.00		47'400.00		7'000	17.32%	-	-
3. a) Mobilier et machines de bureau	7'046.35		10'000.00		10'000.00		3'000	41.92%	-	-
4. a) Fourniture de bureau	11'920.40		13'000.00		13'000.00		1'100	9.06%	-	-
b) Provision pour informatique RH (Abacus)	14'000.00						-14'000	-100.00%	-	-
5. Informatique cantonale	1'100.00		1'100.00		27'500.00		26'400	2400.00%	26'400	2400.00%
6. Frais généraux, ports, téléphone	23'907.00		31'900.00		26'500.00		2'600	10.85%	-5'400	-16.93%
<i>Sous-total I</i>	<i>534'971.50</i>	<i>30'668.30</i>	<i>489'200.00</i>	<i>30'000.00</i>	<i>553'800.00</i>	<i>41'000.00</i>	8'500.00	1.68%	53'600.00	11.67%
7. Exploitation immobilière										
a) Gestionnaire immobilier : Trait. + charges + frais	16'860.10		22'000.00		22'600.00		5'700	34.04%	600	2.73%
b) Gérance immobilière (Foncia)	12'912.50		47'000.00		37'000.00		24'100	-186.54%	-10'000	-21.28%
c) Immeubles: Entretien et rénovations	500'342.95		525'000.00		525'000.00		24'700	4.93%	-	-
d) Intérêts hypothécaires	127'821.15		123'600.00		110'900.00		-16'900	-13.24%	-12'700	-10.28%
e) Mise en place stratégie immobilière	9'569.55						-9'600	-100.00%	-	-
8. a) Revenu des immeubles		751'000.45		756'300.00		676'900.00	74'100	9.87%	79'400	10.50%
b) Provision s/débiteurs douteux	20'000.00						-20'000	-100.00%	-	-
<i>Sous-total II</i>	<i>687'506.25</i>	<i>751'000.45</i>	<i>717'600.00</i>	<i>756'300.00</i>	<i>695'500.00</i>	<i>676'900.00</i>	82'100.00	129.29%	57'300.00	148.06%
9. Intérêts passifs	6'720.50		10'000.00		1'000.00		-5'700	-85.12%	-9'000	-90.00%
10. a) Efforts financiers et rappels	78'063.75		115'000.00		87'500.00		9'400	12.09%	-27'500	-23.91%
b) Chargée de contacts : Traitement + charges	54'343.70		53'000.00		56'000.00		1'700	-3.05%	3'000	5.66%
c) Prélèvement sur provisions		80'000.00		70'000.00		70'000.00	10'000	12.50%	-	-
11. Frais Commissions et organe de contrôle	1'064.90		1'100.00		1'100.00			3.30%	-	-
12. Allocations et subventions diverses	5'760.00		9'000.00		9'000.00		3'200	56.25%	-	-
<i>Sous-total III</i>	<i>145'952.85</i>	<i>80'000.00</i>	<i>188'100.00</i>	<i>70'000.00</i>	<i>154'600.00</i>	<i>70'000.00</i>	18'600.00	28.27%	-33'500.00	-28.37%
Total D 6.	1'368'430.60	861'668.75	1'394'900.00	856'300.00	1'403'900.00	787'900.00	109'200	21.56%	77'400	14.37%
Attributions										
1. Fonds de roulement							-	-	-	-
2. Provision sur risques de cours	180'000.00						-	-	-	-
Total Attributions	180'000.00						-180'000	-100.00%	-	-
RECAPITULATION										
Total des recettes		8'042'612.47		7'455'500.00		7'646'500.00	-396'100	-4.93%	191'000	2.56%
Participation de tiers et autres ressources		1'482'496.05		1'417'700.00		1'366'200.00	-116'300	-7.84%	-51'500	-3.63%
Total des ressources		9'525'108.52		8'873'200.00		9'012'700.00	-512'400	-5.38%	139'500	1.57%
Total des charges	9'521'938.00		9'213'700.00		9'244'400.00		-97'500	-1.04%	30'700	0.33%
Excédent de charges				340'500.00		231'700.00	414'900	-226.49%	-108'800	-31.95%
Excédent des ressources	3'170.52									
A couvrir par le Fonds de roulement			-3'170.52		340'500.00		414'900	-226.49%	-108'800	-31.95%

⌘ Informations complémentaires dans les notes à l'appui

D.6/ FINANCES ET ADMINISTRATION

- ad 1a Les traitements sont ceux des responsables du secteur financier et du secteur secrétariat, de l'adjointe du Secrétaire général, ainsi que de quatre collaboratrices, soit l'équivalent de 5,5 postes. Une partie de l'augmentation budgétaire est liée à l'augmentation de la charge de travail pour la tenue de la comptabilité de la Fondation Neuchâtel addiction (compensée financièrement par une augmentation du montant facturé). L'autre partie est liée à l'augmentation de la charge du Secrétariat général due à l'amélioration et la mise à jour de nombreux fonctionnements: levée de fonds, processus RH, valorisation du parc immobilier, service des remplacements, comptabilité salariale, etc.
- ad 1b Les restitutions concernent la réalisation de la comptabilité de la Fondation Neuchâtel addiction. Les montants ont été discutés et adaptés en début 2010.
- ad 5 Une nouvelle convention a été signée avec le Service Informatique de l'Etat de Neuchâtel (SIEN) pour la maintenance du parc informatique. La situation extrêmement privilégiée qui prévalait n'a pas pu être reconduite. Les tarifs actuels sont conformes aux prix du marché.
- ad 6 La modification de ce poste provient de trois facteurs : le transfert de 1'100.- fr. pour la maintenance informatique sous D6 ad 5, la suppression de 8'000.- fr. pour la gestion de la messagerie em@il prévue initialement avec Swisscom (montant inclus dorénavant dans la convention avec le SIEN) ainsi qu'à une charge de 1'500.- fr. pour la rencontre romande des secrétaires généraux d'Eglises, rencontre qu'il incombera à l'Eren d'organiser en 2011.
- ad 7a Charges liées à la fonction à 20% de la collaboratrice gestion immobilière (gestion des ventes et planification / réalisation des rénovations) en lien avec la politique de revalorisation du parc immobilier.
- ad 7b Honoraires de la gérance (Foncia Geco) chargée du mandat de gestion des immeubles. Ce montant a pu être revu à la baisse après une année de fonctionnement, les honoraires se calculant en % des différentes charges et ressources (revenus locatifs, frais d'entretien, relocations d'appartement).
- ad 7c Ce poste est maintenu à l'identique pour 2011 bien que le parc immobilier ait diminué suite à un certain nombre de ventes. Ce montant doit permettre d'assurer une valorisation de l'immobilier resté propriété de l'EREN. La mise sur pied d'un plan quinquennal d'entretien par Foncia Geco permettra de connaître précisément et de prioriser les travaux à entreprendre.
- Ce poste comprend également la part de la Caisse centrale aux primes de l'assurance globale liée aux bâtiments (assurances d'entreprises commerciales, assurance des bâtiments, assurance perte d'exploitation, assurance des installations techniques, RC d'entreprise), incorporant également toutes les paroisses.
- ad 7d La diminution de ce poste est due à une baisse des taux hypothécaires: celui de la BCN qui a été renégocié dans le contexte global de la baisse des taux, mais surtout le taux du Fonds de Garantie que son Comité a accepté de réduire temporairement à 2,875% au lieu des 4,45% prévus. Il est à noter que dans le cadre d'une mise à jour de la liste des objets hypothéqués auprès du Fonds de Garantie et suite à la vente de certains de ces objets, il a été décidé de rembourser une partie des hypothèques au Fonds de Garantie (remboursement de 250'000.- fr.) et de transférer une autre partie des hypothèques à la BCN (montant de 400'000.- fr.). Cela a permis une diminution des risques supportés par l'hypothèque du Fonds de garantie.
- ad 7 e Cette rubrique correspondait aux frais d'architectes et de spécialistes immobiliers pour les premières études (plan, études de marchés) du développement immobilier.
- ad 8 Le revenu des immeubles a été adapté à la réalité des recettes prévisibles de l'exercice 2011 (en estimant les effets des ventes de cures, des cures non occupées temporairement, ainsi que du projet de rénovation de la Maison de Champréveyres qui représente à elle seule une perte de loyer de 45'000.- fr. pour 6 mois). Selon le règlement en vigueur, les loyers des cures et logements de service sont adaptés de 15% sur la part de l'augmentation générale des salaires. Ces derniers ayant été indexés en 2011, les loyers ont dès lors été fixés à 990.- fr. par mois.
- ad 9 Face aux difficultés de trésorerie, une demande de prêt auprès des membres de l'EREN et des paroisses a été effectuée au printemps 2007. Le montant au budget correspond au paiement des intérêts à fin juin 2011. La baisse des intérêts est due au remboursement quasi intégral des prêts.
- ad 10a Ce poste comprend la partie des charges réparties entre les trois Eglises reconnues pour le traitement annuel de la contribution ecclésiastique ainsi que les charges propres à l'EREN liées à la valorisation de la contribution ecclésiastique. La diminution de ce poste provient essentiellement de la suppression de la Semaine d'offrande.
- ad 10b Le salaire de la chargée de contact était auparavant inclus dans la rubrique "Efforts financiers". Dès le budget 2010, et dans un souci de transparence, ce poste fait l'objet d'une rubrique distincte.
- ad 10c Un don versé par une fondation alémanique a été attribué à ce poste pour aider au financement des projets liés aux efforts financiers.
- ad 12 Ce poste sert à payer les cotisations d'organismes dont l'EREN est membre et permet au Conseil synodal de répondre à des demandes de subvention qui lui sont adressées en cours d'année.

RECAPITULATION

- Ad 2 Etant donné qu'il n'y a pas d'attribution prévue pour 2011, les 180'000.- fr. de 2009 ne sont pas pertinents dans la comparaison avec le budget 2011. De ce fait, il n'en est pas tenu compte dans les colonnes de comparaisons, ce qui porte la différence entre les charges finales à 115'600.- fr.

